**Protocole d'interpellation du dispositif UPE2A**

**Temps 1 :**

L’équipe pédagogique accueille un élève allophone, nouvellement arrivé en France, ou bénéficiant déjà d’un dispositif UPE2A (changement d’école) et identifie des difficultés.

***En amont de toute évaluation mise en œuvre par l’enseignant du dispositif UPE2A, validée par l’IEN, l’élève est scolarisé dans sa classe d’âge.***

↓

**Temps 2 :**

L’équipe pédagogique complète la fiche navette avec les informations en sa possession concernant la première page et la partie « parcours scolaire de l’enfant » et l’envoie à Mmes Aline Olivier, enseignante du dispositif UPE2A et Nathalie Olivier, en charge du dossier UPE2A à l’IEN.

(aline.olivier@ac-creteil.fr / nathalie.olivier@ac-creteil.fr)

↓

**Temps 3 :**

L’enseignante du dispositif UPE2A se déplace sur l’école de secteur et évalue l’élève allophone.

↓

**Temps 4 :**

Suite à l’évaluation,l’enseignante du dispositif UPE2A repère les besoins de l’élève et soumet des propositions pédagogiques. Le conseil de cycle statue sur des propositions à soumettre à l’IEN.

L’école ou Mme Aline Olivier renvoie à Mme Nathalie Olivier la fiche navette avec ces propositions.

↓

**Temps 5 :**

Après avis de l’IEN, l’élève est positionné dans une classe et un accompagnement linguistique est déployé en fonction de ses besoins.

La fiche-navette, complétée par l’IEN est transmise à l’école et Mme Aline Olivier.